Coupon sport 35 :
un coup de pouce financier pour favoriser la pratique des jeunes

Le dispositif Coupon sport du Département d'Ille-et-Vilaine a pour but d'aider les jeunes bretillien·nes âgé·es de 11 à 15 ans (né·es entre 2007 et 2011), bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (A.R.S), à pratiquer une activité sportive de qualité et régulière. Ainsi, le Département finance une partie du coût de la licence sportive et de l'adhésion à un club agréé par le Ministère des sports et affilié à l'Agence Nationale des Chèques Vacances (A.N.C.V).

Le montant de cette aide, défini en fonction du coût de la licence et de l'adhésion, est de 20 euros par enfant pour une licence et adhésion comprise entre 45 euros et 90 euros ou de 40 euros par enfant si le coût global est supérieur à 91 euros.

Pour en bénéficier, vous devez effectuer une demande lors de l'inscription de votre enfant auprès de l'association sportive en présentant une copie de l'attestation d'A.R.S et du livret de famille ou d'une pièce d'identité.
Vous bénéficierez de la réduction au moment de l'inscription auprès de l'association ou après remboursement du club par l'ANCV.

Ille & Vilaine
LE DEPARTEMENT

Le Département,
mon meilleur sponsor

Ille-et-Vilaine, **la vie à taille humaine**